

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 211

27 janvier 2015

### SOMMAIRE

<b>Auris Luxembourg II S.A.</b> .....	<b>10089</b>	<b>Resuma S.A.</b> .....	<b>10082</b>
<b>Auris Luxembourg II S.à r.l.</b> .....	<b>10089</b>	<b>Rinol International S.A.</b> .....	<b>10082</b>
<b>Comptabilité &amp; Services S.à r.l.</b> .....	<b>10128</b>	<b>Rodopa Finance S.A.</b> .....	<b>10082</b>
<b>Easyglas GmbH</b> .....	<b>10114</b>	<b>Sofipugas S.A.</b> .....	<b>10085</b>
<b>Les Jardins de Charlotte S.à.r.l.</b> .....	<b>10120</b>	<b>Sofipugas S.A.</b> .....	<b>10085</b>
<b>MGE Villefontaine S.à r.l.</b> .....	<b>10118</b>	<b>Sofipugas S.A.</b> .....	<b>10085</b>
<b>Murex Capital S.A.</b> .....	<b>10124</b>	<b>Soger S.A.</b> .....	<b>10085</b>
<b>Naus S.A.</b> .....	<b>10123</b>	<b>Sportinvest S.A.</b> .....	<b>10085</b>
<b>New Landscape S.A.</b> .....	<b>10126</b>	<b>TB North America S.à r.l.</b> .....	<b>10087</b>
<b>NII International Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>10114</b>	<b>Tech Fluid</b> .....	<b>10087</b>
<b>Nir Holding GmbH</b> .....	<b>10110</b>	<b>Terciel S.A.</b> .....	<b>10087</b>
<b>Noel International S.A.</b> .....	<b>10104</b>	<b>TOCQUEVILLE FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"</b> .....	<b>10087</b>
<b>Pasucha Klepzig &amp; Associés Architectes &amp; Ingénieurs S.à r.l.</b> .....	<b>10084</b>	<b>Trenland S.A. SPF</b> .....	<b>10086</b>
<b>PBA S.A.</b> .....	<b>10084</b>	<b>Ulysse Consult S.à r.l.</b> .....	<b>10085</b>
<b>Peaksid European Holdco S.à r.l.</b> .....	<b>10099</b>	<b>Unicom International S.A.</b> .....	<b>10086</b>
<b>Petra Ventures S.A.</b> .....	<b>10084</b>	<b>Valene S.A.</b> .....	<b>10088</b>
<b>Plumeau S.A.</b> .....	<b>10083</b>	<b>Valkiri S.A.</b> .....	<b>10088</b>
<b>PMB Holdings S.A.</b> .....	<b>10082</b>	<b>Valkiri S.A.</b> .....	<b>10087</b>
<b>PPM Lux S. à r.l.</b> .....	<b>10083</b>	<b>Valmavi Europe S.A.</b> .....	<b>10088</b>
<b>Prochalux S.A.</b> .....	<b>10083</b>	<b>VBH &amp; Partners S.A.</b> .....	<b>10088</b>
<b>Promatec S.à r.l.</b> .....	<b>10083</b>	<b>Villefranche S.à r.l.</b> .....	<b>10086</b>
<b>Protect Bâtiment. S.A.</b> .....	<b>10084</b>	<b>Vino Divino S.à r.l.</b> .....	<b>10086</b>
<b>Quantum S.A.</b> .....	<b>10083</b>	<b>Vinum et Alia Internationalis S.A.</b> .....	<b>10088</b>
<b>Racing42Morrow S.A.</b> .....	<b>10084</b>		
<b>Réalisations Immobilières Dudelage S.A.</b> .....	<b>10082</b>		

**Rodopa Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 162.084.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société  
Un gérant*

Référence de publication: 2014207342/11.

(140231249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Resuma S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 16.741.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207335/10.

(140231106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Rinol International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 58.707.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2014207337/12.

(140230628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Réalisations Immobilières Dudelage S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-3450 Dudelage, 7-9, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 68.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207334/10.

(140231865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**PMB Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 110.521.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014207303/11.

(140230982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Prochalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2154 Luxembourg, 4, Square Aloyse Meyer.  
R.C.S. Luxembourg B 153.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 23/12/2014.

Référence de publication: 2014207310/10.

(140230587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**PPM Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 307, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 161.353.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2014207305/12.

(140231751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Plumeau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 66.251.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2014207302/12.

(140231531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Promatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4934 Hautcharage, 23, rue du Moulin.  
R.C.S. Luxembourg B 131.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207311/10.

(140230703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Quantum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.  
R.C.S. Luxembourg B 132.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014207318/10.

(140231091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Racing42Morrow S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 178.681.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207331/10.

(140231172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Petra Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 175.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207294/10.

(140231813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Protect Bâtiment. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 154.848.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2014207312/12.

(140231040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Pasucha Klepzig & Associés Architectes & Ingénieurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 24, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.861.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2014.

Pour PASUCHA KLEPZIG & ASSOCIES ARCHITECTES & INGENIEURS S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014207286/12.

(140231521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**PBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 157.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207288/10.

(140231816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Soger S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.  
R.C.S. Luxembourg B 156.285.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014207403/9.  
(140231232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Sofipugas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 45.794.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014207402/9.  
(140230540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Sofipugas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 45.794.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014207401/9.  
(140230539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Sofipugas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 45.794.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014207400/9.  
(140230538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Sportinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 75.594.

—  
Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014207407/9.  
(140231302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Ulysse Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 122.685.

—  
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 décembre 2014.  
Référence de publication: 2014207453/10.  
(140231734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Trenland S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 183.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207451/9.

(140231304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Unicom International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014207455/13.

(140231821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Villefranche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.232.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Villefranche S.à r.l., qui s'est tenue extraordinairement en date du 23 décembre 2014 au siège social que:

Le siège social de la société à été transféré de son siège actuel au 11 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 23 décembre 2014.

M. Gilles Wecker avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé gérant de la société avec effet au 23 décembre 2014 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020 en remplacement de Mme Charlotte Lahaije-Hultman démissionnaire avec effet au 23 décembre 2014.

M. Lennart Rutholm avec adresse professionnelle au 38, Parc d'Activités, L-8308 Capellen a été nommé gérant de la société avec effet au 23 décembre 2014 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020 en remplacement de Mme Asa Ahlund démissionnaire avec effet au 23 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014207460/21.

(140232026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Vino Divino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 13, rue des Rosiers.

R.C.S. Luxembourg B 127.094.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207461/10.

(140231725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**TB North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 24.720.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 190.229.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207435/10.

(140231277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Tech Fluid, Société Anonyme.**

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Méckenheck.  
R.C.S. Luxembourg B 87.810.

Le bilan au 31 décembre 2013 à été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207436/10.

(140231729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Terciel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 100.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014207437/11.

(140231176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**TOCQUEVILLE FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 40.783.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207444/11.

(140230569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Valkiri S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 175.083.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2014*

Démission d'un administrateur

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Yvon HELL avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207467/12.

(140231009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Valkiri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 175.083.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207466/10.

(140230921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Valene S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3831 Schifflange, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 86.626.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207465/10.

(140231730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Vinum et Alia Internationalis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 174.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207462/9.

(140231184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**Valmavi Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 191.084.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 23 décembre 2014.*

La démission de Monsieur Gioacchino GALIONE de sa fonction d'administrateur est acceptée

Madame Laurence HUNCKLER, née le 29.12.1965 à ANNECY LE VIEUX (France), résidente à F-69003 LYON, 105 rue Pierre Corneille, est nommée en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme  
VALMAVI EUROPE S.A.

Référence de publication: 2014207468/15.

(140230898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---

**VBH & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 176.060.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207470/10.

(140231575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

---



**Auris Luxembourg II S.A., Société Anonyme,  
(anc. Auris Luxembourg II S.à r.l.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.405.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of November,  
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Auris Luxembourg I S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.386,

represented by Eamonn MCDONALD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 21 November 2014.

Said power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

I. That the appearing party, prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of Auris Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191.405, incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette, on 13 October 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”).

II. That the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

III. After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) by the creation and the issue of eighteen thousand five hundred (18,500) new shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

*Subscription and paying up*

Thereupon, the eighteen thousand five hundred (18,500) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each to be issued by the Company have been subscribed by Auris Luxembourg I S.A., prenamed, represented as aforesaid, following the incorporation of an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500) from the share premium to the share capital of the Company.

*Second resolution*

The sole shareholder decides (a) to terminate the mandates of the current members of the board of managers of the Company and (b) to grant a full and complete discharge to the current managers of the Company for the proper performance of their duties until today.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to transform the Company into a public limited liability company (société anonyme) with effect as from this day.

This transformation does not have as a consequence the creation of a new legal personality and it is always the same company which will continue to exist under the same legal personality but in another form, between the holders of the shares hereafter created in replacement of the shares of the société à responsabilité limitée actually transformed and all those who will become shareholders afterwards.

As a consequence of the above transformation and share capital increase, the sole shareholder resolves to draw up the articles of association of the Company, which articles of association will from now on read as follows:

**Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Form.** There exists a public limited liability company (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

**Art. 2. Name.** The name of the Company is “Auris Luxembourg II S.A.”

**Art. 3. Registered office.**

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors (as defined hereafter).

3.4. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

3.5. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may establish branches or offices of representation in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 4. Object.**

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**Art. 5. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Title II. - Capital - Shares****Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders.

The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

#### **Art. 7. Shares.**

7.1. Each Share is entitled to one vote. The Shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing a single Share or certificates representing two or more Shares.

7.2. The Shares may be in registered or bearer form at the option of the Shareholder.

7.3. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own Shares.

7.4. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### **Title III. - Management**

#### **Art. 8. Management.**

8.1. The Company may be managed by one director (the "Sole Director"), whether Shareholder or not, as long as it has a sole Shareholder. In case there are several Shareholders, the Company shall be managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether Shareholders or not (the "Board of Directors", each member individually, a "Director"). The Directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of Shareholders, which may at any time remove them.

8.2. The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of Shareholders.

#### **Art. 9. Meeting of the board of directors.**

9.1. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

9.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two Directors so request. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail, or letter another Director as his proxy.

9.4. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the Directors present either in person or by proxy at such meeting.

9.5. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone and video-conference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

9.6. Written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

9.7. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed (i) by all Directors present or represented at the meeting or (ii) by any two (2) Directors present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Directors or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Directors at such meeting of the Board of Directors.

9.8. Extracts shall be certified by the chairman or any Director or by any person nominated during a meeting of the Board of Directors.

9.9. In case of a Sole Director, the resolutions of the Sole Director shall be documented in writing.

#### **Art. 10. Powers.**

10.1. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors.

10.2. The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of its Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the person in charge of the daily management of the Company, as far as the daily management is concerned, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors pursuant to article 11 of the Articles.

10.3. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Sole Director or by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

10.4. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the Law.

#### **Art. 11. Delegations.**

11.1. The Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, whether Directors or not.

11.2. He may also commit the management of a special branch of the Company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether Shareholders or not.

### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12. Supervision.** Except where according to the Law the Company's annual accounts must be audited by an approved independent auditor, the Company's annual accounts shall be reviewed by one or several statutory auditors (unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders) appointed by the general meeting of Shareholders, which will fix their number and its/their remuneration, as well as the term of its/their office, which must not exceed six (6) years.

### **Title V. - General meeting of shareholders**

#### **Art. 13. Powers - Holding of general meetings.**

13.1. The sole Shareholder shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under Section IV § 5 of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes. In such case and where the term sole Shareholder is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the general meeting of Shareholders used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Shareholder.

13.2. In case there is more than one Shareholder, resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders.

13.3. If all the Shareholders are present or represented and informed of the agenda of the meeting, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

13.5. Each Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by telephone or video-conference or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, and to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Except as otherwise provided by the Law or the Articles, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at such meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.7. Subject to the terms and conditions provided by the Law, the Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted with a majority of two thirds (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's corporate capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed by a majority of two third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.8. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the convening notice on the fourth Thursday of June at 11:00 A.M.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting of Shareholders will be held on the next following business day.

### **Title VI. - Financial year - Allocation of profits**

**Art. 14. Financial year.** The financial year of the Company starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 15. Allocation of profits.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

## **Title VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 16. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

## **Title VIII. - Applicable law**

**Art. 17. Applicable law.** All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

### *Fourth resolution*

The sole shareholder decides to reduce the current financial year of the Company, from 31 December 2015 to 31 December 2014. The financial year, which has started on 13 October 2014 shall end on 31 December 2014 instead of 31 December 2015.

### *Transitional provision*

The annual general meeting shall be held for the first time in 2015 on the day and place specified in the articles of association.

### *Shares*

The Articles having been established as aforesaid, the Shares of the Company are attributed to the sole shareholder.

### *Report*

In accordance with articles 26 and 31-1 of the Law, a report on the valuation of the “société à responsabilité limitée” has been established on 21 November 2014 by KPMG Luxembourg S.à r.l., “réviseur d’entreprises agréé”, with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

This report, after having been signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said report concludes as follows:

“Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value in the context of the transformation of the Company into a public limited liability (société anonyme) is not at least equal to the minimum capital of a “Société Anonyme” required by the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended.”

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

### *Resolutions of the sole shareholder*

After the Articles have been drawn up, the above-named sole shareholder of the company representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at three (3). The following persons have been appointed as members of the board of directors of the Company:

- Mr. Stefan Holmér, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden, with professional address at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
- Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; and
- Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Their mandate will expire at the annual general meeting of Shareholders resolving on the accounts for the financial year ending on 31 December 2018.

2. The number of statutory auditors (“commissaires aux comptes”) is set at one (1). Has been appointed as statutory auditor (“commissaire aux comptes”):

KPMG Luxembourg S.à r.l. with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Its mandate will expire at the general meeting of Shareholders resolving on the accounts for the financial year ending on 31 December 2014.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing party and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux-mille quatorze, le vingt et un novembre,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

**A COMPARU:**

Auris Luxembourg I S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.386,

représentée par Eamonn MCDONALD, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 novembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel a déclaré et demandé au notaire d'acter:

IV. Que la partie comparante, préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus, est l'associé unique de Auris Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.405, constituée suivant acte du notaire instrumentaire résidant à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

V. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

VI. Ceci ayant été exposé, l'associé unique mentionné ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (18.500 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à trente et un mille euros (31.000 EUR) par la création et l'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

*Souscription et libération*

Dès lors, les dix-huit mille cinq cents (18.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune devant être émises par la Société ont été souscrites par Auris Luxembourg I S.A., préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus, suite à l'incorporation d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (18.500 EUR) de la prime d'émission au capital social de la Société.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide (a) de mettre fin aux mandats des membres actuels du conseil de gérance de la Société et (b) d'accorder une décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de transformer la Société en société anonyme avec effet à la date du présent acte. Cette transformation n'entraînera pas la création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui, sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires des actions ci-après créées en remplacement des parts sociales de la société à responsabilité limitée transformée et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite.

Suite à la transformation de la Société, l'associé unique décide d'adopter de nouveaux statuts de la Société, lesquels statuts auront désormais la teneur suivante:

**Titre I<sup>er</sup> . - Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il existe une société anonyme (la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2. Nom.** Le nom de la Société est "Auris Luxembourg II S.A."

**Art. 3. Siège social.**

3.1. Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après).

3.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

3.5. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut constituer des succursales ou des bureaux de représentation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 4. Objet.**

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également fournir à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.3 La Société peut subordonner ses créances en faveur de tierces parties pour les obligations de toutes Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes ou capitaux propres, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des engagements ou avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toutes Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre tous risques de crédit, risques de change, risques de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital - Actions**

#### **Art. 6. Capital.**

6.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Actions"). Les détenteurs des Actions sont désignés collectivement comme les "Actionnaires".

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Actionnaires. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder

à des paiements pour toutes Actions que la Société peut racheter à son/ses Actionnaire(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions à l'/aux Actionnaire(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

#### **Art. 7. Actions.**

7.1. Chaque Action donne droit à une voix. Les Actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

7.2. Les Actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'Actionnaire.

7.3. La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions.

7.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III. - Administration**

#### **Art. 8. Administration.**

8.1. La Société peut être administrée par un administrateur unique (l' "Administrateur Unique"), Actionnaire ou non, aussi longtemps qu'il y a un Actionnaire unique. Au cas où il y a plusieurs Actionnaires, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, Actionnaires ou non (le "Conseil d'Administration", et chaque membre individuellement, un "Administrateur"). Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

8.2. Le nombre d'Administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des Actionnaires.

#### **Art. 9. Réunion du conseil d'administration.**

9.1. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres.

9.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités et conditions de convocation.

9.3. Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par fax, courriel ou lettre, un autre Administrateur comme son mandataire.

9.4. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des votes des Administrateurs présents en personne ou par mandataire à telle réunion.

9.5. Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visio-conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

9.6. Les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

9.7. Le procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration est signé (i) par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou (ii) par deux (2) Administrateurs présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire s'ils sont nommés à la réunion du Conseil d'Administration ou (iv) par toute personne dont les pouvoirs ont été délégués par le Conseil d'Administration à cette réunion du Conseil d'Administration.

9.8. Des extraits seront certifiés par le président ou tout Administrateur ou par toute personne désignée lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

9.9. En cas d'Administrateur Unique, les résolutions de l'Administrateur Unique seront documentées par écrit.

#### **Art. 10. Pouvoirs.**

10.1. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

10.2. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle



de la personne en charge de la gestion journalière de la Société, dans la mesure où la gestion journalière est concernée, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par l'Administrateur Unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration conformément à l'article 11 des Statuts.

10.3. Tous litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'Administrateur Unique ou par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

10.4. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant la Loi.

#### **Art. 11. Délégations.**

11.1. L'Administrateur Unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non.

11.2. Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, Actionnaires ou non.

### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12. Surveillance.** Sauf lorsqu'en vertu de la Loi, les comptes annuels statutaires doivent être audités par un réviseur d'entreprises agréé, les comptes annuels de la Société seront revus par un ou plusieurs commissaires, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des Actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe leur nombre et sa/leur rémunération, ainsi que la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

### **Titre V. - Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 13. Pouvoirs - Tenue des assemblées générales.**

13.1. L'Actionnaire unique exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Section IV § 5 de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux. Dans ce cas et lorsque le terme Actionnaire unique n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence à l'assemblée générale des Actionnaires utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence à l'Actionnaire unique.

13.2. S'il y a plus d'un Actionnaire, les décisions des Actionnaires seront prises en assemblée générale des Actionnaires.

13.3. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4. Les assemblées générales des Actionnaires se tiendront à Luxembourg. Tout Actionnaire peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire, à le représenter à une assemblée générale des Actionnaires et à voter en son nom et à sa place.

13.5. Tout Actionnaire peut participer à toute assemblée générale des Actionnaires par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participants à l'assemblée d'être identifiés et de s'entendre et de se parler. La participation à une assemblée par ce moyen est considérée comme équivalent à une participation en personne à telle assemblée.

13.6. Sauf disposition contraires de la Loi ou des Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital social présent ou représenté à telle assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.7. Sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi, les Statuts peuvent être modifiés par décision de l'assemblée générale des Actionnaires prises à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à une assemblée où au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société est présent ou représenté lors d'une première convocation. Lors d'une seconde convocation, la décision sera prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté à l'assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.8. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social ou à tel autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social précisé dans la convocation le quatrième jeudi de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI. - Exercice social - Répartition des bénéfices**

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 15. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des Actionnaires.

### **Titre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 16. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

### **Titre VIII. - Loi applicable**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique décide de réduire l'exercice social actuel de la Société du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2014. L'exercice social, qui a débuté le 13 octobre 2014, se terminera le 31 décembre 2014 au lieu du 31 décembre 2015.

#### *Disposition transitoire*

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2015 à la date et au lieu indiqués dans les statuts.

#### *Actions*

Les Statuts ayant ainsi été établis, les Actions de la Société sont attribuées à l'actionnaire unique.

#### *Rapport*

Conformément aux articles 26 et 31-1 de la Loi, un rapport relatif à l'évaluation de la société à responsabilité limitée a été établi le 21 novembre 2014 par KPMG Luxembourg S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur", par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes pour être soumis avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport contient la conclusion suivante:

«Se basant sur le travail effectué, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de l'actif net, dans le contexte de la transformation de la Société en société anonyme, n'est pas au moins égal au capital minimum d'une société anonyme requis par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après l'établissement des Statuts, l'actionnaire unique prémentionné de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

3. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3). Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du conseil d'administration de la Société:

- M Stefan Holmér, né le 19 mars 1961, à Stockholm, Suède, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

- M Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; et

- M Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971, à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2018.

4. Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1). A été nommé comme commissaire aux comptes:

KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: McDonald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2014. Relation: EAC/2014/16179. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014205162/548.

(140227366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

**Peaksid European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.142.300,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.744.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of December

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch.

There appeared:

Peaksid Real Estate Fund I, L.P., a limited partnership company, incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 20-22 Bedford Row, WC1R 4JS, London, United Kingdom, registered with the Company Registrar of the United Kingdom under number LP12296,

Here represented by Ms Esther Cocco, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 19 December 2014.

Said proxy with substitution, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following:

- That, it is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of Peaksid European Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx dated 19 July 2007 (the “Company”), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”), on 19 October 2007, under number 2357. The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time by deed of Maître Edouard Delosch on 19 November 2014, published in the Mémorial C, on 10 December 2014, under number 3809.

- That, the Company’s corporate capital is presently set at one million one hundred seventy-three thousand five hundred fifty Euro (EUR 1,173,550.-), divided into forty thousand five hundred (40,500) ordinary shares, thirty (30) class A tracker shares, five hundred nineteen (519) class B tracker shares, thirty-four (34) class E tracker shares, four (4) class G tracker shares, twenty four (24) class H tracker shares, four thousand one hundred ninety-eight (4,198) class I tracker shares, one thousand six hundred thirteen (1,613) class M tracker shares, five (5) class N tracker shares, five (5) class O tracker shares, five (5) class P tracker shares, five (5) class Q tracker shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

- That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Decision to decrease the issued share capital of the Company by an amount of forty thousand five hundred fifty Euro (EUR 40,550.-) in order to bring it from its current amount of one million one hundred seventy-three thousand five hundred fifty Euro (EUR 1,173,550.-) to an amount of one million one hundred thirty-three thousand Euro (EUR 1,133,000.-) by way of cancellation of four (4) class G tracker shares, one thousand six hundred thirteen (1,613) class M tracker shares and five (5) class N tracker shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each,

2. Subsequent repayment of the share premium linked to the class M tracker shares amounting to fifteen Euros and fourteen Cents (EUR 15.14), further to the cancellation one thousand six hundred thirteen (1,613) class M tracker shares;

3. Decision to increase the issued share capital of the Company by an amount of nine thousand three hundred Euro (EUR 9,300.-) so as to raise it from its current amount of one million one hundred thirty-three thousand (EUR 1,133,000.-) to an amount of one million one hundred forty-two thousand three hundred Euro (EUR 1,142,300.-) by way of issuing sixty (60) class L tracker shares, three hundred two (302) class R tracker shares, five (5) class S tracker shares, and five (5) class T tracker shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, to be fully paid up through a contribution in kind of a total amount of nine thousand three hundred Euro (EUR 9,300.-) consisting in the conversion of a claim of the Sole Shareholder towards the Company into equity;

4. Subscription and payment by the Sole Shareholder of sixty (60) class L tracker shares, three hundred two (302) class R tracker shares, five (5) class S tracker shares, and five (5) class T tracker shares;

5. Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company which should then read as follows:

“ **6.1.** The corporate capital of the Company is fixed at one million one hundred forty-two thousand three hundred Euro (EUR 1,142,300.-) represented by forty five thousand six hundred ninety-two (45,692) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, divided into (i) forty thousand five hundred (40.500) ordinary shares (the “Ordinary

Shares”), (ii) thirty (30) class A “tracker” shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, the Class A Share) (iii) five hundred nineteen (519) class B “tracker” shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, the Class B Share), (iv) thirty-four (34) class E “tracker” shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, the Class E Share), (v) twenty-four (24) class H “tracker” shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, the Class H Share), (vi) four thousand one hundred ninety-eight (4,198) class I “tracker” shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, the Class I Share), (vii) sixty (60) class L “tracker” shares (in case of plurality, the Class L Shares and individually, the Class L Share), (viii) five (5) class O “tracker” shares (in case of plurality, the Class O Shares and individually, the Class O Share), (ix) five (5) class P “tracker” shares (in case of plurality, the Class P Shares and individually, the Class P Share), (x) five (5) class Q “tracker” shares (in case of plurality, the Class Q Shares and individually, the Class Q Share), (xi) three hundred two (302) class R “tracker” shares (in case of plurality, the Class R Shares and individually, the Class R Share), (xii) five (5) class S “tracker” shares (in case of plurality, the Class S Shares and individually, the Class S Share) and (xiii) five (5) class T “tracker” shares (in case of plurality, the Class T Shares and individually, the Class T Share) (collectively, the Tracker Shares and individually a Tracker Share) that will track the performance and returns of a particular identified asset or assets of the Company (the “Designated Assets”), which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets, including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Ordinary Shares and the Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as the Share. The holders of the Shares are together referred to as the Partners.

Each Share entitles its holder to one vote”.

#### 6. Miscellaneous.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

##### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to decrease the issued share capital of the Company by an amount of forty thousand five hundred fifty Euro (EUR 40,550.-) in order to bring it from its current amount of one million one hundred seventy-three thousand five hundred fifty Euro (EUR 1,173,550.-) to an amount of one million one hundred thirty-three thousand (EUR 1,133,000.-) by way of cancellation of four (4) class G tracker shares, one thousand six hundred thirteen (1,613) class M tracker shares and five (5) class N tracker shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-), each. The proceeds of such share capital decrease shall be transferred to the Sole Shareholder.

##### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to subsequently repay the share premium linked to the class M tracker shares amounting to fifteen Euros and fourteen Cents (EUR 15.14) further to the cancellation of one thousand six hundred thirteen (1,613) class M tracker shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-);

##### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of nine thousand three hundred Euro (EUR 9,300.-) so as to raise it from its current amount of one million one hundred thirty-three thousand Euro (EUR 1,133,000.-) to an amount of one million one hundred forty-two thousand three hundred Euro (EUR 1,142,300.-) by way of issuing sixty (60) class L tracker shares, three hundred two (302) class R tracker shares, five (5) class S tracker shares, and five (5) class T tracker shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the “New Shares”) to be fully paid up through a contribution in kind of a total amount of nine thousand three hundred Euro (EUR 9,300.-) consisting in the conversion of a claim held by the Sole Shareholder towards the Company into equity (the “Conversion”), proof of which was given to the undersigned notary.

##### *Fourth resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Subscriber through the Conversion.

##### *Sole Shareholder/Subscriber Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, intervenes the Subscriber here represented by Ms. Esther Cocco, pre-named, and declares to subscribe for the New Shares.

The New Shares have been fully paid up through the Conversion.

##### *Evidence of the contribution's existence:*

Proof of the existence of the aforementioned Sole Shareholder advances results from a Declaration of Recipient Company, issued on 19 December 2014 which has been given to the undersigned notary.

*Fifth resolution*

As a consequence of the previous resolutions, the Sole Shareholder decides to amend article 6.1 of the articles of association which shall then read as follows:

“ **6.1.** The corporate capital of the Company is fixed at one million one hundred forty-two thousand three hundred Euro (EUR 1,142,300.-) represented by forty five thousand six hundred ninety-two (45,692) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, divided into (i) forty thousand five hundred (40,500) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), (ii) thirty (30) class A “tracker” shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, the Class A Share) (iii) five hundred nineteen (519) class B “tracker” shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, the Class B Share), (iv) thirty-four (34) class E “tracker” shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, the Class E Share), (v) twenty-four (24) class H “tracker” shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, the Class H Share), (vi) four thousand one hundred ninety-eight (4,198) class I “tracker” shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, the Class I Share), (vii) sixty (60) class L “tracker” shares (in case of plurality, the Class L Shares and individually, the Class L Share), (viii) five (5) class O “tracker” shares (in case of plurality, the Class O Shares and individually, the Class O Share), (ix) five (5) class P “tracker” shares (in case of plurality, the Class P Shares and individually, the Class P Share), (x) five (5) class Q “tracker” shares (in case of plurality, the Class Q Shares and individually, the Class Q Share), (xi) three hundred two (302) class R “tracker” shares (in case of plurality, the Class R Shares and individually, the Class R Share), (xii) five (5) class S “tracker” shares (in case of plurality, the Class S Shares and individually, the Class S Share) and (xiii) five (5) class T “tracker” shares (in case of plurality, the Class T Shares and individually, the Class T Share) (collectively, the Tracker Shares and individually a Tracker Share) that will track the performance and returns of a particular identified asset or assets of the Company (the “Designated Assets”), which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets, including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Ordinary Shares and the Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as the Share. The holders of the Shares are together referred to as the Partners.

Each Share entitles its holder to one vote”.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le vingt-deuxième du mois de décembre.

Pardevant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Peaksid Real Estate Fund I, L.P., une société constituée et existante selon les lois d’Angleterre et du Pays de Galles, établie et ayant son siège social au 20-22 Bedford Row, WC1R 4JS, Londres, Royaume-Uni, inscrite au registre des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP12296,

Ici représentée par Madame Esther Cocco, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante, ès-qualités, a requis le notaire d’acter comme suit:

- Qu’elle est l’associé unique (l’“Associé Unique” ou le “Souscripteur”) de Peaksid European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx le 19 juillet 2007 (la “Société”), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le “Mémorial C”), le 19 octobre 2007, sous le numéro 2357. Les statuts de la

Société (les “Statuts”) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Edouard Delosch le 19 novembre 2014, publié au Mémorial C, le 10 décembre 2014, sous le numéro 3809;

- Que le montant actuel du capital social de la Société s’élève à un million cent soixante treize mille cinq cent cinquante Euros (EUR 1.173.550,-) représenté par quarante mille cinq cent cinquante (40.550) parts sociales ordinaires, trente (30) parts sociales traçantes de catégorie A, cinq cent dix-neuf (519) parts sociales traçantes de catégorie B, trente-quatre (34) parts sociales traçantes de catégorie E, quatre (4) parts sociales traçantes de catégorie G, vingt-quatre (24) parts sociales traçantes de catégorie H, quatre mille cent quatre-vingt-dix-huit (4,198) parts sociales traçantes de catégorie I, mille six cent treize (1,613) parts sociales traçantes de catégorie M, cinq (5) parts sociales traçantes de catégorie N, cinq (5) parts sociales traçantes de catégorie O, cinq (5) parts sociales traçantes de catégorie P, cinq (5) parts sociales traçantes de catégorie Q, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

- Que l’Associé Unique a ensuite pris les décisions conformément à l’ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de diminuer le capital social de la Société d’un montant de quarante mille cinq cent cinquante Euros (EUR 40.550,-) afin de le réduire de son montant actuel de un million cent soixante-treize mille cinq cent cinquante Euros (EUR 1.173.550,-) à un montant de un million cent trente trois mille Euros (EUR 1.133.000,-) par l’annulation de quatre (4) parts sociales traçantes de catégorie G, mille six cent treize (1,613) parts sociales traçantes de catégorie M et cinq (5) parts sociales traçantes de catégorie N, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune;

2. Décision de rembourser la prime d’émission attachée aux parts sociales traçantes de catégorie M, d’un montant de quinze Euros et quatorze Cents (EUR 15.14), à l’Associé Unique;

3. Décision d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de neuf mille trois cents Euros (EUR 9.300,-) afin de l’amener de son montant actuel de un million cent trente-trois mille Euros (EUR 1.133.000,-) à un montant de un million cent quarante-deux mille trois cent Euros (EUR 1.142.300,-) par l’émission de soixante (60) parts sociales traçantes de catégorie L, cinq (5) parts sociales traçantes de catégorie R, cinq (5) parts sociales traçantes de catégorie S, et cinq (5) parts sociales traçantes de catégorie T, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, le tout payable au moyen d’un apport en nature s’élevant à neuf mille trois cents Euros (EUR 9.300,-) par voie de conversion partielle en capital de la créance de l’Associé Unique détenue envers la Société;

4. Souscription et paiement par l’Associé Unique des soixante (60) parts sociales traçantes de catégorie L, trois cent deux (302) parts sociales traçantes de catégorie R, cinq (5) parts sociales traçantes de catégorie S, et cinq (5) parts sociales traçantes de catégorie T;

5. Modification subséquente des Statuts, de manière à refléter les points ci-dessus de l’agenda; et

6. Divers.

- Que l’Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L’Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d’un montant de quarante mille cinq cent cinquante Euros (EUR 40.550,-) afin de le réduire de son montant actuel de un million cent soixante-treize mille cinq cent cinquante Euros (EUR 1.173.550,-) à un montant de un million cent trente-trois mille Euros (EUR 1.133.000,-) par l’annulation de quatre (4) parts sociales traçantes de catégorie G, mille six cent treize (1,613) parts sociales traçantes de catégorie M et cinq (5) parts sociales traçantes de catégorie N ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Le produit de cette réduction de capital sera transféré à l’Associé Unique.

#### *Deuxième résolution*

L’Associé Unique décide de procéder au remboursement de la prime d’émission attachée aux parts sociales traçantes de catégorie M, d’un montant de quinze Euros et quatorze Cents (EUR 15.14), à l’Associé Unique.

#### *Troisième résolution*

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société montant de neuf mille trois cents Euros (EUR 9.300,-) afin de l’amener de son montant actuel de un million cent trente-trois mille Euros (EUR 1.133.000,-) à un montant de un million cent quarante-deux mille trois cent Euros (EUR 1.142.300,-) par l’émission de soixante (60) parts sociales traçantes de catégorie L, cinq (5) parts sociales traçantes de catégorie R, cinq (5) parts sociales traçantes de catégorie S, et cinq (5) parts sociales traçantes de catégorie T, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) (les “Nouvelles Parts Sociales”) le tout payable au moyen d’un apport en nature s’élevant au montant neuf mille trois cents Euros (EUR 9.300,-) par voie de conversion partielle de la créance de l’Associé Unique détenue contre la Société en capital (la “Conversion”), dont la preuve a été apportée au notaire instrumentaire.

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé d’accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales par le Souscripteur au moyen de la Conversion.

*Intervention du Souscripteur - Souscription - Paiement*

Sur ce, intervient le Souscripteur ici représenté par Madame Esther Cocco, prénommée, et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement payées au moyen de la Conversion.

*Preuve de l'existence de l'Apport:*

Preuve de l'existence de la créance de l'Associé Unique contre la Société résulte d'une déclaration de la Société à laquelle l'apport a été fait date du 19 décembre 2014, remise au notaire instrumentaire.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts comme suit:

« **6.1.** Le capital social de la Société est à un million cent quarante-deux mille cent trois cent Euros (EUR 1.142.300,-) représenté par quarante cinq mille six cent quatre-vingt-douze (45,692) parts sociales divisées en (i) quarante mille cinq cents (40.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), (ii) trente (30) parts sociales traçantes de catégorie A (en cas de pluralité, les Actions de Catégorie A et individuellement, l'Action de Catégorie A), (iii) cinq cent dix-neuf (519) parts sociales traçantes de catégorie B (en cas de pluralité, les Actions de Catégorie B et individuellement, l'Action de Catégorie B), (iv) trente-quatre (34) parts sociales traçantes de catégorie E (en cas de pluralité, les Actions de Catégorie E et individuellement, l'Action de Catégorie E), (v) vingt-quatre (24) parts sociales traçantes de catégorie H (en cas de pluralité, les Actions de Catégorie H et individuellement, l'Action de Catégorie H), (vi) quatre mille cent quatre-vingt-dix-huit (4,198) parts sociales traçantes de classe I (en cas de pluralité, les Actions de Catégorie I et individuellement, l'Action de Catégorie I), (vii) soixante (60) parts sociales traçantes de classe L (en cas de pluralité, les Actions de Catégorie L et individuellement, l'Action de Catégorie L), (viii) cinq (5) parts sociales traçantes de classe O (en cas de pluralité, les Actions de Catégorie O et individuellement, l'Action de Catégorie O), (ix) cinq (5) parts sociales traçantes de classe P (en cas de pluralité, les Actions de Catégorie P et individuellement, l'Action de Catégorie P), (x) cinq (5) parts sociales traçantes de classe Q (en cas de pluralité, les Actions de Catégorie Q et individuellement, l'Action de Catégorie Q), (xi) trois cent deux (302) parts sociales traçantes de classe R (en cas de pluralité, les Actions de Catégorie R et individuellement, l'Action de Catégorie R), (xii) cinq (5) parts sociales traçantes de catégorie S (en cas de pluralité, les Actions de Catégorie S et individuellement, l'Action de Catégorie S), (xiii) cinq (5) parts sociales traçantes de catégorie T (en cas de pluralité, les Actions de Catégorie T et individuellement, l'Action de Catégorie T) (en cas de pluralité, les Parts Sociales Traçantes et individuellement, le Part Social Traçant) qui traceront la performance et le rendement d'un ou plusieurs actif(s) particulier(s) identifiés de la Société (les Actifs Désignés), ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

Les Parts Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et sans considération de leur catégorie désignée comme les Parts Sociales. Il est fait référence aux détenteurs des Parts Sociales ensemble comme les Associés.

Chaque part donne droit à son détenteur à un vote.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. COCO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16734. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209503/270.

(140233542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**Noel International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 86.251.

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "NOEL INTERNATIONAL S.A." constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, 5, Place du Théâtre, L-2613, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°86.251,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, agissant en remplacement de Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 861 du 6 juin 2002 page 41301, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redangesur-Attert, en date du 4 septembre 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3025 du 20 octobre 2014 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Federico FRANZINA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alessandro CUSUMANO,

et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico FRANZINA prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 330.000 (trois cent trente mille) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (Cent Euros) chacune, entièrement libérées, dont 165.000 (cent soixante-cinq mille) actions propres sans droit de vote, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à 33.000.000,- (trente-trois millions d'euros), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 16.500.000,- par retrait et annulation de 165.000 actions propres portant les numéros de 351 à 90.350 et de 255.001 à 330.000, détenues par la Société, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 33.000.000,- à EUR 16.500.000,- représenté par 165.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, entièrement souscrites et libérées.

2. Transfert de la direction effective et de l'administration centrale de la société du 5, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg, au 26, viale Filippetti, I-20122 Milan (Italie) avec effet immédiat.

3. Approbation d'une situation comptable arrêtée au 15 décembre 2014.

4. Démission des administrateurs et du réviseur d'entreprises actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date d'aujourd'hui.

5. Nomination des administrateurs prenant leur fonction à la date de la décision du transfert de la direction effective et de l'administration centrale de la Société au 26, viale Filippetti, I-20122 Milan, à savoir:

- Marco MELZI, né à Aoste (Italie) le 30 juillet 1959, Président;

- Arturo BASTIANELLO, né à Padoue (Italie) le 27 juillet 1963, administrateur;

- Andrea CARLASSARE, né à Cles (Italie) le 6 août 1965, administrateur.

fixation de leur pouvoirs et du terme de leur mandat.

6. Transfert du siège social statutaire de la Société du 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, au 26, viale Filippetti, I-20122 Milan (Italie) et adoption par la Société de la nationalité italienne, du statut et de la forme de la Société par actions de droit italien sous réserve de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan, l'inscription portant effet rétroactif à la date de la décision du transfert du siège social statutaire.

7. Changement de la dénomination de la société «NOEL INTERNATIONAL S.A.» en «NOEL INTERNATIONAL S.P.A.».

8. Nomination d'un collège de commissaires composé de 3 membres effectifs et 2 membres suppléants, choisis parmi des professionnels inscrits au «Registro dei Revisori Contabili» en Italie.

9. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne.

10. Délégation de pouvoirs.

11. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg.

12. Divers.



Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité.

*Première résolution*

L'Assemblée des actionnaires décide de procéder à une réduction du capital social souscrit de la société à concurrence d'un montant EUR 16.500.000,- (seize millions cinq cent mille euros) par retrait et annulation de 165.000 (cent soixante-cinq mille) actions propres portant les numéros de 351 à 90.350 et de 255.001 à 330.000, détenues par la Société, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 33.000.000,- (trente-trois millions d'euros) à EUR 16.500.000,- (seize millions cinq cent mille euros) représenté par 165.000 (cent soixante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transférer la direction effective et l'administration centrale de la Société de L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre au 26, viale Filippetti, I-20122 Milan (Italie) avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 15 décembre 2014 telle qu'elle a été rédigée par le conseil d'administration en fonction avant le transfert de la direction effective et de l'administration centrale de la Société et en tenant compte de la réduction de capital, telle qu'approuvée par la résolution ci-avant.

L'Assemblée acte que: (i) le patrimoine net de la Société tel qu'il résulte de la situation comptable approuvée est supérieur au montant du capital social de la Société fixé après le transfert de siège statutaire en Italie; (ii) la partie du patrimoine net de la Société qui ne sera pas allouée au capital social après le transfert de siège statutaire en Italie sera allouée aux postes comptables appropriés du patrimoine net de la Société.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 septembre 2015, avec les pouvoirs conférés par les nouveaux statuts, sauf révocation ou démission:

- Marco MELZI, né à Aoste (Italie) le 30 juillet 1959, Président;
- Arturo BASTIANELLO, né à Padoue (Italie) le 27 juillet 1963, administrateur;
- Andrea CARLASSARE, né à Cles (Italie) le 6 août 1965, administrateur.

L'Assemblée décide que le mandat des administrateurs sera gratuit.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la Société de L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre au 26, viale Filippetti, I-20122 Milan (Italie) et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, le statut et la forme de la Société par actions de droit italien, sous réserve de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan, l'inscription portant effet rétroactif à la date de la décision du transfert de siège social statutaire.

L'Assemblée constate qu'il n'existe aucun emprunt obligataire en cours et que, dès lors, aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des actionnaires existants.

Elle constate également:

- que tous les impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;
- que la Société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;
- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une personne juridique nouvelle, le transfert de siège social en Italie étant réalisé sans «rupture» de la personnalité juridique.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société de «NOEL INTERNATIONAL S.A.» en «NOEL INTERNATIONAL S.P.A.».

### Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer un collège de commissaires composé de 3 membres effectifs et 2 membres suppléants, choisis parmi des professionnels inscrits au «Registro dei Revisori Contabili» en Italie:

#### Membres effectifs

- Antonio PETTINATO, né à Milan (Italie) le 19 mars 1953, inscription au Registre de Revisors Comptables n. 45217, publiée à la «Gazzetta Ufficiale» n. 31BIS le 21 avril 1995, membre effectif et Président,
- Roberto SALAMON, né à Venise (Italie) le 8 juin 1944, inscription au Registre de Revisors Comptables n.51996, publiée à la «Gazzetta Ufficiale» n. 31BIS le 21 avril 1995, membre effectif,
- Michele APRILE, né à Tricase (Italie) le 14 août 1976, inscription au Registre de Revisors Comptables n.135087, publiée à la «Gazzetta Ufficiale» n. 9 le 1<sup>er</sup> février 2005, membre effectif,

#### Membres suppléants

- Renzo RICCOBONI, né à Conselve (Italie), le 27 février 1944, inscription au Registre de Revisors Comptables n. 49422, publiée à la «Gazzetta Ufficiale» n. 31BIS le 21 avril 1995, membre suppléant,
- Filippo MICHIELLI, né à Padoue (Italie), le 1<sup>er</sup> mars 1974, inscription au Registre de Revisors Comptables n. 129710, publiée à la «Gazzetta Ufficiale» n. 52 le 4 juillet 2003, membre suppléant,

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée décide que leurs émoluments correspondront aux tarifs professionnels minimum en vigueur en Italie.

### Neuvième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur suivante:

## STATUTO SOCIALE

### Denominazione, Sede, Oggetto, Durata

**Art. 1. Denominazione.** La Società è denominata:  
“NOEL INTERNATIONAL S.p.A.”.

**Art. 2. Sede.** La società ha sede in Milano.

La sede sociale può essere trasferita a qualsiasi altro indirizzo dello stesso Comune o in altri Comuni in Italia con decisione del Consiglio di Amministrazione, che è abilitato alle dichiarazioni conseguenti all'ufficio del Registro delle Imprese.

La Società, con le modalità e forme volta a volta richieste, può istituire, sopprimere, variare sedi secondarie, filiali, succursali, rappresentanze, agenzie ed uffici di rappresentanza unità locali in genere anche all'estero.

**Art. 3. Domicilio.** Il domicilio dei soci, il numero di fax, l'indirizzo di posta elettronica od altri recapiti e riferimenti ai quali sono validamente effettuati comunicazioni o avvisi previsti dallo statuto o, comunque, effettuati dalla società, sono quelli che risultano dal libro soci e che siano stati a tal fine comunicati dagli interessati.

**Art. 4. Oggetto.** La Società ha per oggetto:

- l'assunzione di partecipazioni in altre società, sia italiane che straniere, l'acquisizione di titoli e diritti di ogni genere e la gestione della liquidità in qualunque divisa, anche in favore delle società del gruppo di appartenenza.
- la promozione, lo sviluppo, la realizzazione, la commercializzazione, la compravendita, la locazione e la gestione di immobili commerciali, anche per conto di terzi.

La Società potrà compiere, anche all'estero, in via non prevalente e del tutto accessoria e strumentale, ogni operazione commerciale, industriale, finanziaria, mobiliare ed immobiliare che sarà ritenuta utile dal Consiglio di Amministrazione per il conseguimento dell'oggetto sociale, il tutto nei limiti e nel rispetto delle norme che ne disciplinano l'esercizio nonché nel rispetto della normativa contenuta nelle leggi speciali, in particolare in tema di attività finanziaria riservata ad iscritti a collegi, ordini o albi professionali, nonché assumere, sia direttamente che indirettamente, interessenze in società aventi oggetto analogo, affine e/o connesso al proprio.

La Società ha facoltà di raccogliere, anche presso i propri soci e nel rispetto delle leggi e dei regolamenti vigenti, i fondi necessari, sia fruttiferi che infruttiferi di interessi, per il conseguimento dell'oggetto sociale.

La Società potrà effettuare finanziamenti in favore di società controllanti, controllate o collegate ai sensi dell'art. 2359 c.c. e controllate da una stessa controllante e, comunque, facenti parte del medesimo gruppo cui appartiene la Società.

La Società potrà inoltre prestare avalli, fidejussioni e garanzie, sia reali che personali, anche a favore di terzi, purché nell'interesse proprio o delle imprese facenti parte del gruppo di appartenenza.”

**Art. 5. Durata.** La durata della Società è stabilita al 31 dicembre 2080. Essa può essere prorogata una o più volte per deliberazione dell'Assemblea dei Soci.

## Capitale - Azioni

**Art. 6. Capitale.** Il capitale sociale è di Euro 16.500.000,- (sedicimilionicinquecentomila), diviso in numero 165.000 (centosessantacinquemila) azioni del valore nominale di Euro 100,- (cento) ciascuna.

Le azioni sono rappresentate da titoli o certificati azionari nominativi.

Il capitale può essere aumentato anche con conferimenti diversi dal denaro nei limiti consentiti dalla legge.

La Società ha facoltà di raccogliere presso i propri soci, nel rispetto delle leggi e dei regolamenti vigenti, i fondi necessari, fruttiferi ed infruttiferi, per il conseguimento dell'oggetto sociale.

La Società potrà tuttavia emettere azioni fornite di diritti diversi ovvero strumenti finanziari diversi dalle azioni, a norma di legge e nel rispetto delle condizioni e limiti fissati con la delibera assembleare.

Salvo diversa determinazione, i finanziamenti effettuati dai soci devono considerarsi infruttiferi di interessi.

## Assemblea

**Art. 7. Convocazione dell'Assemblea.** L'Assemblea è convocata dall'Organo Amministrativo nei casi previsti dalla legge ed ogniqualvolta l'Organo Amministrativo lo giudichi opportuno e, comunque, almeno una volta all'anno, entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale oppure entro centottanta giorni, qualora ricorrano le condizioni previste dall'art. 2364, secondo comma, c.c..

L'Assemblea è convocata mediante avviso contenente l'indicazione del giorno, dell'ora, del luogo dell'adunanza, delle materie da trattare e della eventuale data di seconda convocazione. L'avviso di convocazione viene pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale almeno quindici giorni prima di quello fissato per la riunione ovvero comunicato, con lettera raccomandata con avviso di ricevimento, PEC, fax o posta elettronica o con altri mezzi che garantiscano la prova dell'avvenuto ricevimento agli indirizzi, recapiti e riferimenti di cui all'art. 3, da inviarsi almeno otto giorni prima di quello fissato per la riunione.

L'Assemblea può essere convocata anche in luogo diverso dalla sede sociale, purché in Italia.

Sono tuttavia valide le assemblee, anche non convocate come sopra, ove sia rappresentato l'intero capitale sociale e a cui partecipi la maggioranza dei componenti dell'Organo Amministrativo e del Collegio Sindacale. In tale ipotesi deve essere data tempestiva comunicazione delle delibere assunte agli amministratori e sindaci non presenti.

**Art. 8. Riunione per videoconferenza o teleconferenza.** La partecipazione all'Assemblea può avvenire a mezzo di collegamento audiotelevisivo, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci. In particolare, sarà necessario che:

(i) sia consentito al Presidente dell'Assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

(ii) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

(iii) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno.

Verificandosi tali presupposti, l'Assemblea si riterrà svolta nel luogo ove saranno presenti il Presidente ed il soggetto verbalizzante.

**Art. 9. Costituzione dell'Assemblea e validità delle deliberazioni.** L'Assemblea ordinaria è regolarmente costituita in prima convocazione con l'intervento di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale con diritto di voto nell'Assemblea medesima e delibera a maggioranza assoluta degli intervenuti.

In seconda convocazione, l'Assemblea ordinaria si costituisce qualunque sia la parte di capitale rappresentata dai soci e delibera a maggioranza assoluta degli intervenuti.

L'Assemblea straordinaria in prima convocazione delibera col voto favorevole di tanti soci che rappresentino più della metà del capitale sociale, mentre in seconda convocazione è regolarmente costituita con la partecipazione di oltre un terzo del capitale sociale e delibera con il voto favorevole di almeno i due terzi del capitale rappresentato in Assemblea.

**Art. 10. Rappresentanza nell'Assemblea.** Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'Assemblea può farsi rappresentare nelle forme e limiti di legge.

**Art. 11. Presidenza dell'Assemblea. Verbalizzazione.** L'Assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione e, in caso di loro assenza o impedimento, da altra persona designata dall'Assemblea stessa.

Il Presidente dell'Assemblea verifica la regolarità della costituzione dell'Assemblea, accerta l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regola lo svolgimento dei lavori, stabilendo modalità di discussione e di votazione ed accerta i risultati delle votazioni.

Il Presidente è assistito da un segretario, anche non socio, nominato dall'Assemblea.

Il verbale delle deliberazioni dell'Assemblea è disciplinato dalla legge.

## Amministrazione

**Art. 12. Organo Amministrativo.** La Società è amministrata da un Amministratore Unico ovvero da un Consiglio di Amministrazione, composto da un numero minimo di tre membri ad un numero massimo di cinque, secondo la determinazione dell'Assemblea.

Gli amministratori, che possono essere anche non soci, rimangono in carica, secondo le determinazioni dell'Assemblea, per un massimo di tre esercizi e scadono alla data dell'Assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo all'ultimo esercizio della loro carica. Essi sono rieleggibili.

In caso di cessazione di uno o più amministratori si provvede ai sensi di legge.

**Art. 13. Poteri.** L'Organo Amministrativo è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della Società ed ha la facoltà di compiere tutti gli atti, anche di disposizione, che ritenga opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali, ad eccezione soltanto di quanto per legge sia espressamente riservato all'Assemblea.

**Art. 14. Presidente e organi delegati.** Il Consiglio di Amministrazione elegge tra i suoi membri il Presidente, se questo non è già stato eletto dall'Assemblea. Può nominare uno o più Vice Presidenti, che sostituiscano il Presidente in caso di assenza o impedimento e può delegare, nei limiti di legge, proprie attribuzioni ad uno o più dei suoi componenti determinandone i poteri, nonché - anche di volta in volta - affidare speciali incarichi a singoli consiglieri e nominare il segretario del Consiglio, scelto anche al di fuori dei suoi componenti.

L'Organo Amministrativo può nominare, con facoltà di delega ai sensi dei commi che precedono, direttori generali e procuratori ad negotia ed alle liti per atti o per categorie di atti, determinandone i poteri.

Gli organi delegati riferiscono all'Organo Amministrativo e al Collegio sindacale, almeno ogni sei mesi, sul generale andamento della gestione e sulla sua prevedibile evoluzione nonché sulle operazioni di maggior rilievo, per le loro dimensioni e caratteristiche, effettuate dalla Società e dalle sue controllate.

**Art. 15. Convocazione e riunioni.** Il Consiglio si riunisce, nella sede sociale o altrove, ogni volta che il Presidente o chi ne fa le veci lo ritenga opportuno oppure ne facciano motivata richiesta scritta almeno due consiglieri o il Collegio sindacale.

La convocazione viene effettuata dal Presidente o da chi ne fa le veci, mediante comunicazione scritta contenente l'ordine del giorno da inviare, anche via PEC, fax o posta elettronica, almeno tre giorni prima della riunione o, in caso di urgenza, almeno un giorno prima, al numero di fax, all'indirizzo PEC o di posta elettronica o al domicilio di ciascun consigliere e sindaco.

La riunione del Consiglio è presieduta dal Presidente o da chi ne fa le veci o, in caso di loro assenza o impedimento, dalla persona designata dal Consiglio stesso.

La riunione è validamente costituita purchè sia presente la maggioranza dei consiglieri in carica.

Il Consiglio può riunirsi per tele/videoconferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati. L'adunanza si considera tenuta nel luogo in cui si trovano il Presidente e il Segretario.

Le deliberazioni sono prese con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei consiglieri presenti.

In caso di parità di voti è decisivo il voto di chi presiede.

Il verbale delle deliberazioni dell'Organo Amministrativo è disciplinato dalla legge.

L'Organo Amministrativo è validamente costituito qualora, anche in assenza di convocazione nella forma e nei modi sopra previsti, siano presenti l'Amministratore Unico o tutti i consiglieri in carica e tutti i membri del Collegio sindacale ovvero sia presente la maggioranza sia degli amministratori che dei sindaci in carica e gli assenti siano stati preventivamente informati della riunione e non si siano opposti alla trattazione degli argomenti all'ordine del giorno.

**Art. 16. Rappresentanza sociale.** La rappresentanza della Società di fronte ai terzi e in giudizio spetta all'Amministratore Unico o al Presidente del Consiglio di Amministrazione e a chi ne fa le veci nonché, ove nominati, ai consiglieri muniti di delega dal Consiglio nei limiti della delega loro conferita, con facoltà degli stessi di rilasciare mandati a procuratori ed avvocati.

I componenti del Consiglio di Amministrazione, anche se non in possesso di delega permanente, hanno la firma sociale e rappresentano la Società di fronte ai terzi per l'esecuzione delle delibere assunte dal Consiglio di Amministrazione di cui siano specificatamente incaricati.

Salvo diversa decisione consiliare, la rappresentanza legale spetta ai soggetti di cui ai precedenti commi in via disgiunta l'uno dall'altro.

L'Organo Amministrativo può autorizzare che determinati documenti siano sottoscritti in tutto o in parte con riproduzione meccanica della firma.

**Art. 17. Compenso.** Agli amministratori, oltre al rimborso delle spese per ragioni d'ufficio, spetta il compenso eventualmente stabilito dall'Assemblea, la quale può determinare un compenso complessivo per tutti gli amministratori, compresi quelli investiti di particolari cariche, in conformità dello statuto. In difetto, per questi ultimi provvede il Consiglio di Amministrazione, sentito il parere del Collegio sindacale.

### Collegio sindacale e Revisione legale dei conti

**Art. 18. Collegio sindacale.** Il Collegio sindacale è composto di tre membri effettivi e due supplenti nominati dall'Assemblea, che designa altresì il Presidente.

I requisiti, le funzioni, le responsabilità e la retribuzione nonché la cessazione, sostituzione, decadenza e revoca del Collegio sindacale sono regolati dalla legge.

Le riunioni del Collegio sindacale possono svolgersi per tele/videoconferenza, nel rispetto dei principi di cui all'art. 15.

Il Collegio sindacale si riunisce almeno ogni novanta giorni su iniziativa di uno qualsiasi dei sindaci. Esso è validamente costituito con la presenza della maggioranza dei sindaci e delibera con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei sindaci presenti.

**Art. 19. Revisione legale dei conti.** La revisione legale dei conti è esercitata dal Collegio sindacale ovvero, quando prescritto in via inderogabile dalla legge o deciso con delibera della Assemblea ordinaria e, comunque, secondo la normativa anche regolamentare pro tempore vigente, da un revisore o da una società di revisione legale iscritti nell'apposito registro.

I requisiti, le funzioni, il conferimento, la revoca e la cessazione dell'incarico, la responsabilità e le attività del revisore contabile o della società di revisione sono regolati dalla legge.

### Esercizio sociale - Utili

**Art. 20. Esercizio sociale.** L'esercizio sociale si chiude il 30 settembre di ogni anno.

**Art. 21. Distribuzione degli utili.** Gli utili netti risultanti dal bilancio, dedotto almeno il 5% (cinque per cento) da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, potranno essere distribuiti ai soci ripartendoli tra gli stessi in misura proporzionale alla partecipazione azionaria da ciascuno posseduta, salvo che l'Assemblea non deliberi una differente destinazione.

**Art. 22. Acconti sui dividendi.** L'Organo Amministrativo, ove ne ricorrano i presupposti di legge, ha la facoltà di deliberare la distribuzione di acconti sui dividendi nei limiti e con le forme previste dalla vigente disciplina.

### Scioglimento e liquidazione

**Art. 23. Scioglimento e liquidazione.** Lo scioglimento e la liquidazione sono regolati dalla legge.

### Disposizioni finali

**Art. 24. Rinvio alle norme di legge.** Quanto non espressamente contemplato nello statuto è disciplinato dalle disposizioni di legge applicabili.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de conférer à Maître Angelo BUSANI, notaire de résidence en Italie, demeurant professionnellement à Via Cordusio 2, I-20123 Milan (Italie), tous pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la Société.

En outre, Angelo BUSANI, prénommé, est autorisé à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et généralement à toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la Société en tant que société de droit italien et d'autre part la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan.

Tous documents relatifs à la Société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus au 5, Place du Théâtre à L-2613 Luxembourg.

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer YOURTACS S.A., ayant siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, représentant fiscal à Luxembourg afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché du Luxembourg et adressées à la Société.

L'assemblée prends acte que les résolutions de 6 à 11 ci-avant sont prises sous réserve de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan, l'inscription portant effet rétroactif à la date de la décision du transfert du siège social statutaire.

L'assemblée prend acte que l'intégralité du capital social de la Société est détenu par un actionnaire unique à savoir Gecos - Generale di Commercio e Servizi S.p.A. ayant siège social à San Marco 5278, Venise, Italie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. FRANZINA, A. CUSUMANO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60455. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014209469/336.

(140233914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

### **Nir Holding GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 193.155.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit Amtssitz in Echternach.

ist erschienen:

D.Law S.à r.l., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in Aerogolf Bloc A, 1, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxemburg, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 166 269,

hier vertreten durch Peggy Simon, Angestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 19. Dezember 2014 in Luxemburg. Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und dem beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, die in der erwähnten Eigenschaft handelt, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer "société à responsabilité limitée" (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) wie folgt zu beurkunden.

### **1 I. Name - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer**

**Art. 1. Name.** Es wird eine „société à responsabilité limitée“ mit dem Namen „NIR Holding GmbH“ (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

#### **Art. 2. Gesellschaftssitz.**

2.1 Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Er kann durch Beschluss des Einzelgesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Filialen, Tochtergesellschaften oder sonstige Niederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung eingerichtet werden. Falls der Einzelgeschäftsführer oder die Geschäftsführung der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

#### **Art. 3. Gesellschaftszweck.**

3.1 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

3.2 Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich ferner auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

3.3 Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

3.4 Die Gesellschaft kann Darlehen in jeglicher Form aufnehmen, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes.

3.5 Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Anteile, Anleihen und andere Schuldtitel und/oder Schuldverschreibungen emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich, aber nicht ausschließlich, der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wert- oder Schuldpapieren, an ihre Tochtergesellschaften, an mit ihr verbundene Gesellschaften und/oder an jede andere Gesellschaft ausleihen, ohne jedoch zu irgendeinem Zeitpunkt eine Kreditfähigkeit oder ein Bankwesen beruflich auszuüben.

3.6 Sie kann ferner Garantien gewähren und ihr Vermögen insgesamt oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten über ihr gesamtes Vermögen oder über Teile davon schaffen, um ihre eigenen Verpflichtungen und Verbindlichkeiten und/oder die Verpflichtungen und Verbindlichkeiten einer anderen Gesellschaft zu besichern, und dies ganz allgemein zu ihren Gunsten und/oder zu Gunsten einer anderen Gesellschaft oder Person.

3.7 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

3.8 Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jedweder Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche Vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

#### **Art. 4. Dauer.**

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die gesetzliche Untersagung, die Geschäftsunfähigkeit, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs eines oder mehrerer Gesellschafter oder durch ein anderes, vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

## **2 II. Kapital - Gesellschaftsanteile**

#### **Art. 5. Kapital.**

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500) festgelegt, eingeteilt in zwölf tausend fünf hundert (12.500) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.

5.2 Durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, kann das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ein- oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

#### **Art. 6. Gesellschaftsanteile.**

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anspruch auf einen Anteil am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft, der in direktem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile steht.

6.2 Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Gesellschaftsanteil nur ein einziger Eigentümer anerkannt wird. Die Miteigentümer von ungeteilten Anteilen müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

6.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar und im Fall eines Einzelgesellschafters an Dritte frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern ist die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter nur mit der in der Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung der Gesellschafter möglich, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie gemäß den Bestimmungen des Artikels 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt worden ist oder von ihr angenommen worden ist.

Für alle weiteren Fragen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

6.4 Ein Gesellschafterregister wird am Gesellschaftssitz gemäß den Bestimmungen des Gesetzes geführt, wo es von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

### 3 III. Verwaltung - Vertretung

#### Art. 7. Geschäftsführung.

7.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet.

Diese müssen nicht zwingend Gesellschafter sein und werden durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, in welchem die Dauer ihres Mandates festgelegt wird. Im Fall der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung.

7.2 Die Mitglieder der Geschäftsführung können in zwei Kategorien unterteilt werden, welche „Geschäftsführer der Kategorie A“ beziehungsweise „Geschäftsführer der Kategorie B“ genannt werden.

7.3 Die Geschäftsführer sind ad nutum abberufbar.

#### Art. 8. Befugnisse der Geschäftsführung.

8.1 Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, der/die mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet ist, um alle mit dem Gesellschaftszweck zu vereinbarenden Handlungen und Geschäfte vorzunehmen und zu genehmigen.

8.2 Jeder Geschäftsführer kann beschränkte Sondervollmachten für besondere Aufgaben an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, der/die kein(e) Gesellschafter zu sein braucht/brauchen.

#### Art. 9. Verfahren.

9.1 Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern sowie auf Einberufung eines der Geschäftsführer an dem in der Einberufung angegebenen Versammlungsort.

9.2 Jeder Geschäftsführer erhält für jede Versammlung der Geschäftsführung mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine mündliche oder schriftliche Mitteilung, außer im Falle einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall wird die Art dieser Dringlichkeit (und ihre Gründe) in der Einberufung der Versammlung der Geschäftsführung kurz angegeben.

9.3 Die Versammlung kann ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer der Gesellschaft bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Versammlung und ihre Tagesordnung informiert worden sind. Auf die Einberufung kann auch verzichtet werden, wenn das schriftliche Einverständnis jedes Geschäftsführers der Gesellschaft entweder in Urschrift oder als Telegramm, Fax, Telex oder E-Mail vorliegt.

9.4 Jeder Geschäftsführer kann sich durch schriftliche Ernennung eines anderen Geschäftsführers zu seinem Vertreter bei den Versammlungen der Geschäftsführung vertreten lassen.

9.5 Die Geschäftsführung kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, wenn mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden rechtsgültig mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, diese Beschlüsse von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gebilligt worden sind. Die Protokolle der Versammlungen der Geschäftsführung werden von allen bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

9.6 Jeder Geschäftsführer kann an der Versammlung der Geschäftsführung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, bei denen sämtliche Versammlungsteilnehmer sich hören und miteinander sprechen können. Die Teilnahme an der Versammlung durch eines dieser Mittel gilt als der persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleichwertig.

9.7 Die von allen Geschäftsführern unterzeichneten Umlaufbeschlüsse gelten als rechtsgültig gefasst, als wären sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung der Geschäftsführung gefasst worden. Die Unterschriften der Geschäftsführer können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

#### Art. 10. Vertretung.

10.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle durch die alleinige Unterschrift des Einzelgeschäftsführers bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.

10.2 Falls zwei Kategorien von Geschäftsführern erstellt wurden (Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft zwingend durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

10.3 Die Gesellschaft wird auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) verpflichtet, der/denen eine solche Zeichnungsbefugnis rechtsgültig gemäß Artikel 8.2 der Satzung erteilt wurde.

**Art. 11. Haftung der Geschäftsführer.** Die Geschäftsführer übernehmen auf der Grundlage ihres Amtes keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, soweit diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes eingegangen wurden.



#### 4 IV. Gesellschafterversammlung

##### **Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.**

12.1 Der Einzelgesellschafter übt sämtliche der Gesellschafterversammlung vom Gesetz verliehenen Befugnisse aus.

12.2 Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile.

12.3 Jeder Gesellschafter kann sich bei den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft vertreten lassen, indem er eine andere Person schriftlich entweder per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail zum Vertreter ernennt.

##### **Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.**

13.1 Falls die Zahl der Gesellschafter nicht über fünfundzwanzig liegt, können die Beschlüsse der Gesellschafter per Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Wortlaut jedem Gesellschafter schriftlich entweder in Urschrift oder als Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail gesandt wird. Die Gesellschafter üben ihr Stimmrecht durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses aus. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

13.2 Gemeinschaftliche Beschlüsse werden nur dann rechtsgültig gefasst, wenn sie von einer Anzahl von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

13.3 Beschlüsse über die Änderung der Satzung oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen allerdings der mehrheitlichen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten.

#### 5 V. Jahresabschluss - Verwendung der Gewinne

##### **Art. 14. Geschäftsjahr.**

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

14.2 Der Abschluss der Gesellschaft ist in jedem Jahr zum Ende des Geschäftsjahres zu erstellen, und der Geschäftsführer bzw. bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung stellt eine Bestandsliste mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

14.3 Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 15. Verwendung der Gewinne.** Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Bruttogewinn der Gesellschaft wird der Nettogewinn durch Abzug der Gemeinkosten, Amortisierungen und Ausgaben ermittelt. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Jahresnettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

#### 6 VI. Auflösung - Liquidation

##### **Art. 16. Auflösung - Liquidation.**

16.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter zu sein braucht/brauchen und durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, in welchem auch die Befugnisse und die Vergütung festgelegt werden. Soweit in dem Beschluss des/der Geschäftsführer(s) oder kraft des Gesetzes nichts Gegenteiliges vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitestgehenden Befugnissen für die Flüssigmachung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ausgestattet.

16.2 Der nach der Flüssigmachung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird an den Einzelgesellschafter bzw. bei mehreren Gesellschaftern an die Gesellschafter im Verhältnis zu den von jedem Gesellschafter an der Gesellschaft gehaltenen Anteile ausgezahlt.

#### 7 VII. Allgemeine Bestimmung

**Art. 17. Anwendbares Recht.** Hinsichtlich sämtlicher Angelegenheiten, für die in der vorliegenden Satzung keine besondere Regelung enthalten ist, wird auf das Gesetz verwiesen.

##### *8 Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2014.

##### *9 Zeichnung - Einzahlung*

D.Law S.à r.l., vertreten wie vorerwähnt, erklärt hiermit, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft, gezeichnet zu haben, und die zwölf tausend fünf hundert (12.500) Gesellschaftsanteile per Barzahlung vollständig eingezahlt zu haben, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.000) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde und was dieser hiermit ausdrücklich anerkennt.

Die erschienene Person hat den Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, auf ungefähr ein tausend Euro (EUR 1.000.-) geschätzt.

*Beschluss des Einzelgesellschafters*

Der Einzelgesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat sogleich die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die folgende Person wird für einen unbefristeten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

- Herr Marcel Stephany, geboren am 4. September 1951 in Luxemburg, wohnhaft in 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange,

2. Der Sitz der Gesellschaft wird in 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg festgesetzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 24 Dezember 2014.

Référence de publication: 2014209468/222.

(140234421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**Easyglas GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 3, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 102.119.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014207852/9.

(140232548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

---

**NII International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.229.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared

NII Global Holdings, Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Office of the Secretary of State under number 4754727, with registered address at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it holds all the shares issued by NII International Holdings Sarl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 6 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2360 dated 3 December 2009, having a share capital of twenty thousand one US dollars (USD 20,001.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 149229 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 30 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 411 dated 25 February 2010.

The appearing party, represented as above mentioned, has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To change paragraph 3 of article 8 of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

"The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers, Class B Managers and Class C Managers, as applicable."

2. To change paragraphs 8 and 9 of article 9 of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

"A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office including at least one Class B Manager, in case the appointed Managers have been qualified as Class A Managers, Class B Managers and Class C Managers, as applicable.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting including the vote of at least one Class B Manager, in case the appointed Managers have been qualified as Class A Managers, Class B Managers and Class C Managers, as applicable. In case all Class B Managers are for whatever reason conflicted and therefore prevented from deliberating and voting on a relevant decision, such decision by the Board of Managers without the presence of any Class B Manager and without vote of any Class B Manager will require the prior written consent of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders of the Company. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote."

3. To change paragraph 3 of article 13 of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

"Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers, one or several Class B Managers and/or one or several Class C Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power."

4. To increase the number of the members of the Company's board of managers from four to five and appoint Mr. Scott W. Winn, born in Corona, California, United States of America, on 12 December 1956, professionally residing at 1114 Avenue of the Americas, New York, New York 10036, United States of America, as new Class C Manager of the Company, with effect as from the date hereof.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity as the sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change paragraph 3 of article 8 of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

"The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers, Class B Managers and Class C Managers, as applicable."

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to change paragraphs 8 and 9 of article 9 of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

"A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office including at least one Class B Manager, in case the appointed Managers have been qualified as Class A Managers, Class B Managers and Class C Managers, as applicable.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting including the vote of at least one Class B Manager, in case the appointed Managers have been qualified as Class A Managers, Class B Managers and Class C Managers, as applicable. In case all Class B Managers are for whatever reason conflicted and therefore prevented from deliberating and voting on a relevant decision, such decision by the Board of Managers without the presence of any Class B Manager and without vote of any Class B Manager will require the prior written consent of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders of the Company. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to change paragraph 3 of article 13 of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

"Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers, one or several Class B Managers and/or one or several Class C Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B

Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the number of the members of the Company's board of managers from four to five and appoint Mr. Scott W. Winn, born in Corona, California, United States of America, on 12 December 1956, professionally residing at 1114 Avenue of the Americas, New York, New York 10036, United States of America, as new Class C Manager of the Company, with effect as from the date hereof.

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *A comparu:*

NII Global Holdings, Inc., une société constituée selon les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès de l'«Office of the Secretary of State» sous le numéro 4754727, ayant siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique (ci-dessous nommé l'"Associé Unique"),

représentée par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui après avoir été signée ne varietur par la mandataire et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de NII International Holdings Sarl, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 6 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2360 en date du 3 décembre 2009, ayant un capital social de vingt mille un dollars US (USD 20.001,-), ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.229 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 411 en date du 25 février 2010.

Laquelle comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a été pleinement informés des résolutions à adopter sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modifier le paragraphe 3 de l'article 8 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérants de Catégorie A, en Gérants de Catégorie B et en Gérants de Catégorie C, le cas échéant."

2. Modifier les paragraphes 8 et 9 de l'article 9 des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction y inclus au moins un Gérant de Catégorie B, au cas où les Gérants nommés ont été qualifiés en Gérants de Catégorie A, en Gérants de Catégorie B et en Gérants de Catégorie C, le cas échéant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion y inclus le vote au moins d'un Gérant de Catégorie B, au cas où les Gérants nommés ont été qualifiés en Gérants de Catégorie A, en Gérants de Catégorie B et en Gérants de Catégorie C, le cas échéant. Au cas où tous les Gérants de Catégorie B ont un conflit d'intérêt pour une raison quelconque et sont alors empêchés de délibérer et voter la décision pertinente, telle décision du Conseil de Gérance sans la présence de tout Gérant de Catégorie B et sans le vote de tout Gérant de Catégorie B requerra le consentement préalable par écrit de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés de la Société. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante."

3. Modifier le paragraphe 3 de l'article 13 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A, un ou plusieurs Gérants de catégorie B et/ou un ou plusieurs Gérants de catégorie C, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir."

4. Augmenter le nombre des membres du conseil de gérance de la Société de quatre à cinq et nommer M. Scott W. Winn, né à Corona, Californie, États-Unis d'Amérique, le 12 décembre 1956, demeurant professionnellement à 1114 Avenue of the Americas, New York, New York 10036, États-Unis d'Amérique, comme nouveau Gérant de Catégorie C de la Société, avec effet à compter de la date du présent acte.

5. Divers.

Laquelle comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a adopté la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décida de modifier le paragraphe 3 de l'article 8 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérants de Catégorie A, en Gérants de Catégorie B et en Gérants de Catégorie C, le cas échéant."

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décida de modifier les paragraphes 8 et 9 de l'article 9 des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction y inclus au moins un Gérant de Catégorie B, au cas où les Gérants nommés ont été qualifiés en Gérants de Catégorie A, en Gérants de Catégorie B et en Gérants de Catégorie C, le cas échéant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion y inclus le vote au moins d'un Gérant de Catégorie B, au cas où les Gérants nommés ont été qualifiés en Gérants de Catégorie A, en Gérants de Catégorie B et en Gérants de Catégorie C, le cas échéant. Au cas où tous les Gérants de Catégorie B ont un conflit d'intérêt pour une raison quelconque et sont alors empêchés de délibérer et voter la décision pertinente, telle décision du Conseil de Gérance sans la présence de tout Gérant de Catégorie B et sans le vote de tout Gérant de Catégorie B requerra le consentement préalable par écrit de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés de la Société. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décida de modifier le paragraphe 3 de l'article 13 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A, un ou plusieurs Gérants de catégorie B et/ou un ou plusieurs Gérants de catégorie C, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décida d'augmenter le nombre des membres du conseil de gérance de la Société de quatre à cinq et nommer M. Scott W. Winn, né à Corona, Californie, États-Unis d'Amérique, le 12 décembre 1956, demeurant professionnellement à 1114 Avenue of the Americas, New York, New York 10036, États-Unis d'Amérique, comme nouveau Gérant de Catégorie C de la Société, avec effet à compter de la date du présent acte.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59832. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209467/196.

(140234486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**MGE Villefontaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.212.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

acting in his capacity as attorney-in-fact of the company MGE Villefontaine LLC, a limited liability company, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered in the Division of Corporations in the State of Delaware under number 4937971, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "MGE Villefontaine S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B159212, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), dated February 23, 2011, published in the Mémorial C number 1071 of May 20, 2011.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

3.- "MGE Villefontaine LLC", previously mentioned, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- "MGE Villefontaine LLC", previously mentioned, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- "MGE Villefontaine LLC", previously mentioned, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "MGE Villefontaine LLC", previously mentioned, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.- "MGE Villefontaine LLC", previously mentioned, presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- "MGE Villefontaine LLC", previously mentioned, further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.

9.- "MGE Villefontaine LLC", previously mentioned, decides to immediately approve the liquidation report and accounts.

10.- "MGE Villefontaine LLC", previously mentioned, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11.- Discharge is given to the managers.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

### Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 1,000.-

### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial de "MGE Villefontaine LLC", une «limited liability company» ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, comté de New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès de «State of Delaware - Division of Corporations» sous le numéro 4937971, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "MGE Villefontaine S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159212, (ci-après nommée la «Société»), a été constituée suivant acte du notaire Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 février 2011, publié au Mémorial C numéro 1071 du 20 mai 2011.

2.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

3.- «MGE Villefontaine LLC», prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- «MGE Villefontaine LLC», prédésignée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- «MGE Villefontaine LLC», prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- «MGE Villefontaine LLC», prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- «MGE Villefontaine LLC», prédésignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- «MGE Villefontaine LLC» prédésignée en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- «MGE Villefontaine LLC», prédésignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- «MGE Villefontaine LLC», prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux gérants de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

10120

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 1.000,- EUR.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2014. Relation GRE/2014/5177. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014209438/116.

(140233781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**Les Jardins de Charlotte S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3508 Dudelange, 21, op Lenkeschlei.

R.C.S. Luxembourg B 193.129.

—  
STATUTS

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE ONZE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

a) Monsieur Antoine Louis BRUNEAU, né le 16 septembre 1959 à Neuilly-sur-Seine (France), employé, demeurant au 21, Op Lenkeschlei, L-3508 Dudelange.

b) Monsieur Joël Joseph GUERINONI, né le 16 décembre 1977 à Mulhouse (France), employé, demeurant à 162, rue de Longeau B-6791 Athus.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer.

**Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux de jardinage et de paysagiste, y compris la protection, la création et l'aménagement d'infrastructures de loisirs et de sports, la vente de tous articles de la branche, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant à son objet.

La société a aussi pour objet l'exploitation de marques, brevets, enseignes, licences dont elle est propriétaire ou non, sous forme de franchise, location, redevances ou royalties et la mise en valeur de toutes autres marques, brevets, enseignes ou licences. La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. D'une façon générale, l'entreprise pourra effectuer toutes les opérations accessoires se rapportant directement ou indirectement à son objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra effectuer des prestations de services administratifs, financiers, ainsi que le commissionnement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.



**Art. 3.** La société prend la dénomination de LES JARDINS DE CHARLOTTE SARL.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, ou encore d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

## **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou

consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté. Toutefois, toute décision ayant pour but mettre fin à la vie de la société, que ce soit sa dissolution, sa mise en liquidation ou sa fusion avec une autre société en tant que société absorbée devra être prise par tous les associés à l'unanimité.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

### **Titre VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites comme suit:

M. Antoine Louis BRUNEAU, prénommé .....	50 parts
M. Joël Joseph GUERINONI, prénommé .....	50 parts
Total .....	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.100,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée illimitée:

- Monsieur Antoine Louis BRUNEAU, né le 16 septembre 1959 à Neuillysur-Seine (France), employé, demeurant au 21, Op Lenkeschlei, L-3508 Dudelange,

- Monsieur Joël Joseph GUERINONI, né le 16 décembre 1977 à Mulhouse (France), employé, demeurant à 162, rue de Longeau B-6791 Athus.

2.- Le siège social est établi à 21, Op Lenkeschlei, L-3508 Dudelange.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. L. BRUNEAU, J. J. GUERINONI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60142. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014209370/154.

(140233654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**Naus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 169.962.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and fourteen, on the 22<sup>th</sup> of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

appeared:

Marion Fritz, Banker, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (the "Proxyholder"),

acting as a special proxy of STICHTING Naus, a foundation (Stichting) organized under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at De entrée 99-197, Amsterdam Zuidoost (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxyholder declared the following and requested the notary to act:

I. Naus SA (the "Company"), having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 169962, has been incorporated by deed of notary Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 11 June 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 August 2012, number 1955.

II. The Principal is the owner of three hundred and ten (310) registered shares with a par value of one hundred Euro (€ 1,00) each representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The Principal gives discharge to all directors and the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shares of the Company shall be cancelled.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

**Suit la traduction du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Marion FRITZ, banquier, demeurant professionnellement L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de STICHTING Naus, une fondation (Stichting) de droit hollandais et ayant son siège social à De entrée 99-197, Amsterdam Zuidoost (Pays-Bas) (le "Mandant");

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que Naus SA ("la Société"), ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 169962, a été constituée suivant acte notarié de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 juin 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 août 2012, numéro 1955.

II. Que le Mandant est le propriétaire de trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100) chacune, représentant l'entièreté du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: FRITZ, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/12/2014. Relation: EAC/2014/18008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30/12/2014.

Référence de publication: 2014209453/82.

(140234573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

### **Murex Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.206.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil quatorze, le douze décembre,

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société MUREX CAPITAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.206, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire résidant à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-duché de Luxembourg, en date du 5 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 533 du 25 juillet 2000 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 20 février 2002.

L'assemblée générale s'est ouverte sous la présidence de Me Caroline APOSTOL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse (le «Président»).

Le Président a désigné comme secrétaire Mme Jeanine BACKES, employé privé, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse (le «Secrétaire»).

L'assemblée générale a désigné comme scrutateur Mme Jeanne FOURNIER, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse (le «Scrutateur»).

Ces trois personnes ont constitué le bureau de l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique de la Société a tenu une assemblée générale extraordinaire en date du 9 octobre 2014 par-devant le notaire instrumentant, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, durant laquelle il a été décidé de mettre la Société en liquidation volontaire. La même assemblée générale a décidé de nommer Monsieur François BROUXEL, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.

II. L'actionnaire unique de la Société a tenu une assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 3 décembre 2014, au cours de laquelle Lux Fiduciaire, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe (RCS Luxembourg B 65.819), a été nommé commissaire à la liquidation afin d'examiner le rapport du liquidateur de la Société et les comptes de liquidation de la Société, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

III. L'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social de quatre cent cinquante-cinq mille quatre-cents euros (EUR 455.400,-) représenté par cent quatre-vingt-dix-huit mille (198.000) actions d'une valeur nominale de deux euros et trente cents (2,30.- EUR) chacune, est valablement représenté à la réunion. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et statuer sur tous les points fixés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait besoin d'une convocation préalable.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Examen et approbation du rapport du commissaire à la liquidation (le "Rapport du Commissaire");
2. Approbation du rapport du liquidateur de la Société (le «Rapport du Liquidateur») et des comptes de liquidation de la Société au 31 août 2014 (les «Comptes de Liquidation»);
3. Décharge à accorder au liquidateur de la Société et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats en relation avec la liquidation de la Société;
4. Approbation du transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'actionnaire unique;
5. Détermination de l'endroit où les livres de la Société seront conservés pour une période de cinq années après la clôture de la liquidation;
6. Approbation de la fin et de la clôture de la liquidation de la Société; et
7. Divers.

V. L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et par un vote séparé et unanime, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire en date du 9 décembre 2014, l'assemblée générale a reconnu et approuvé ledit rapport qui conclut que le Rapport du Liquidateur est conforme avec les lois luxembourgeoises et les obligations légales et donne une image sincère et fidèle des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte et sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

Après avoir pris note des conclusions contenues dans le Rapport du Liquidateur, l'assemblée générale a décidé d'approuver le Rapport du Liquidateur et les Comptes de Liquidation.

Le Rapport du Liquidateur ainsi que les Comptes de Liquidation, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront enregistrés avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a donné décharge pleine et entière au liquidateur de la Société et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec la liquidation de la Société.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver le transfert des actifs et passifs de la Société à l'actionnaire unique conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Liquidation (le cas échéant).

Afin d'être en mesure de régler les factures, impôts susmentionnés, ainsi que toute dette provisionnés dans les Comptes de Liquidation mais non encore exigibles à ce jour, le Liquidateur prévoit de consigner un montant correspondant aux actifs revenant aux créanciers tel que déterminé dans les Comptes de Liquidation et note que l'actionnaire unique s'est engagé à payer à première demande et dans un délai de 8 jours ouvrables tous les montants qui seraient dus par la Société après la clôture de la liquidation de la Société.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver la conservation des livres de la Société pour une période de 5 années au 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale a déclaré la liquidation de la Société terminée avec effet à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

#### Frais

Le montant total des frais, coûts, honoraires et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, à la date mentionnée en tête du présent document.

Le présent acte ayant été lu au mandataire, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. APOSTOL, J. BACKES, J. FOURNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2014. LAC/2014/60565. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209448/97.

(140233938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

### **New Landscape S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.470.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

Le onze décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Gérald NICOLAS, gérant de sociétés, né le 18 août 1973 à Metz (France), demeurant à L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon (ci-après le «comparant» ou l'«actionnaire unique»),

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter:

I.- Qu'il est le seul actionnaire, détenant l'ensemble des trente-et un mille (31.000) actions émises et représentant la totalité du capital social (EUR 31.000,00) de la société «NEW LANDSCAPE S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg en date du 17 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 675, du 30 mars 2010, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Joseph ELVINGER, en date du 16 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3566 du 26 novembre 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 151.470, (ci-après la «société»).

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont il a été préalablement informé, est le suivant (ci-après l'«ordre du jour»):

1. Dissolution et liquidation de la société;
2. Désignation d'un liquidateur;
3. Décharge donnée aux administrateurs;
4. Décharge donnée au commissaire de la société;
5. Clôture de la liquidation;

6. Détermination du lieu de conservation des livres et documents de la société;

7. Divers.

III.- Qu'il a renoncé à tout droit de convocation préalable.

IV.- Qu'il a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique approuve le bilan de la société au 30 novembre 2014 et prononce la dissolution de la société avec effet immédiat, ainsi que l'entrée de la société en liquidation.

Une copie dudit bilan, après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes en tant qu'annexe (ci-après l'«annexe»).

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique se désigne lui-même liquidateur de la société (ci-après le «liquidateur») et aura pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en oeuvre les stipulations du présent acte.

Le comparant, préqualifié, en sa qualité de liquidateur et d'actionnaire unique de la société, déclare que:

(a) la société n'exerce plus aucune activité;

(b) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la société, tels que décrits dans l'annexe, sont cédés, transférés et transmis à l'actionnaire unique;

(c) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la société, sont assumés par l'actionnaire unique, respectivement transférés et transmis à l'actionnaire unique et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'il s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la société dissoute, actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide la clôture de la liquidation.

*Quatrième résolution*

L'actionnaire unique décide de donner pleine et entière décharge aux trois (3) administrateurs de la société pour l'accomplissement respectif de leur mandat jusqu'à la date des présentes, à savoir:

- Monsieur Gérald NICOLAS, préqualifié,
- Monsieur Alexandre KROMPHOLTZ, demeurant à Montigny-lès-Metz (France),
- Madame Delphine NICOLAS, demeurant à Metz (France).

*Cinquième résolution*

L'actionnaire unique décide de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date des présentes, au commissaire de la société pour l'accomplissement de son mandat, à savoir Monsieur Régis BUTRYN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Hellange.

*Sixième résolution*

L'actionnaire unique décide également que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une durée de 5 (cinq) années à l'adresse du siège social.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. NICOLAS, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014209458/78.

(140234792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**Comptabilité & Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.755.

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

**ONT COMPARU**

I. Monsieur Claude SCHROEDER, employé, né à Pétange le 16 mai 1956, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt,

II. Madame Béatrice MOROSINI, employée, née à Pétange le 25 septembre 1955, demeurant à B-6791 Athus (Belgique), 19, rue des Capucines,

ici tous deux représentés par Monsieur René SCHROEDER, retraité, né à Hondelange (Belgique) le 10 octobre 1953, demeurant à B-6791 Athus (Belgique), 19, rue des Capucines,

en vertu chacun d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «COMPTABILITE & SERVICES S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53.755, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 197 du 18 avril 1996 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de ladite société (ci-après la «Société»).

- Qu'ils ont adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société, Madame Béatrice MOROSINI, pré-qualifiée (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. SCHROEDER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2014. Relation: MER/2014/2779. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205405/52.

(140228924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.